Envoyé en préfecture le 17/12/2021
Reçu en préfecture le 17/12/2021
Affiché le
ID : 059-215900903-20211216-21_5_18-DE

DEPARTEMENT DU NORD
COMMUNE DE BONDUES

ville de bondues

Extrait du Registre des Délibérations
Du Conseil Municipal

Le jeudi 16 décembre 2021 à 18 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni en mairie, sous la présidence de M. le Maire.

Date de la convocation : le 10 décembre 2021 - Nombre de membres en exercice : 33

Présents : M. Patrick DELEBARRE, Maire, M. Pierre ZIMMERMANN, Mme Anne-Catherine DERVILLE, M. Bernard JEAN-BAPTISTE, Mmes Juliette de BAROLET, Danièle DELBECQUE, M. Didier DUPE, Mme Marie VANOYE, M. Xavier BASSELET, Adjoints au Maire, Mme Marie-Paule LEPERS, M. Bernard CAUDAL, Mme Annie HUS, M. Martin LEPOUTRE, Mmes Marie-Andrée SION, Nathalie HERBAUX, MM. Vincent DELANNOY, Pierre-Yves HEBBINCKUYS, Mmes Marie DUCATTEAU, Béatrice LAURENCEL, Audrey DASSONNEVILLE, Stéphanie COMPERE, M. John EVLARD, Mme Aurélie DESQUENNE, MM. Pierre DELZENNE, Nicolas CARLIN, Mme Laura NAESSENS, M. Jean-Pierre LEMAI

Absents excusés (ayant donné pouvoir) : M. Eric DESREUMAUX (à Mme Anne-Catherine DERVILLE), Mme Dorothée GENASI (à M. Xavier BASSELET), M. Yves PAUL (à M. Bernard CAUDAL), M. Dominique FRETE (M. Nicolas CARLIN), Mme Hélène ROBERT (à M. Jean-Pierre LEMAI)

Absent : M. Antoine DHALLUIN

N° 21-5-18

Ecoles

Inscriptions scolaires dans les écoles publiques
Suppression de la sectorisation

Rapport de Madame Juliette de Barolet,
Adjointe à la vie scolaire

La commune dispose de deux groupes scolaires publics sur son territoire : Les Obeaux et Maxence Van der Meersch.

L'inscription des élèves dans l'un ou l'autre de ces établissements est déterminée par une sectorisation qui, en fonction du lieu de résidence des familles, permet d'identifier l'école dont elles relèvent.

Depuis quelques années, les effectifs d'élèves et donc le nombre de classes ont diminué dans chacune de ces écoles.

De ce fait une réflexion sur cette sectorisation a été menée conjointement avec l'Education Nationale. Il a été envisagé de la supprimer, ce qui permettrait une affectation libre des élèves afin d'harmoniser les inscriptions entre les deux groupes scolaires.

Cette décision s'appliquera aux nouveaux inscrits n'appartenant pas à une fratrie dont l'un des membres est déjà scolarisé.

Ceci étant exposé, il vous est proposé de supprimer la sectorisation pour toute nouvelle demande d'inscription dans une école publique de la commune à compter du 1er septembre 2022.

Travaux préparatoires
Commission 3 du 2 décembre 2021

Le Conseil
Adhère à la proposition ci-dessus.
Ainsi fait et délibéré en séance du Conseil
Certifié conforme.
Le Maire

MAIRIE DE BONDUES (NORD)